

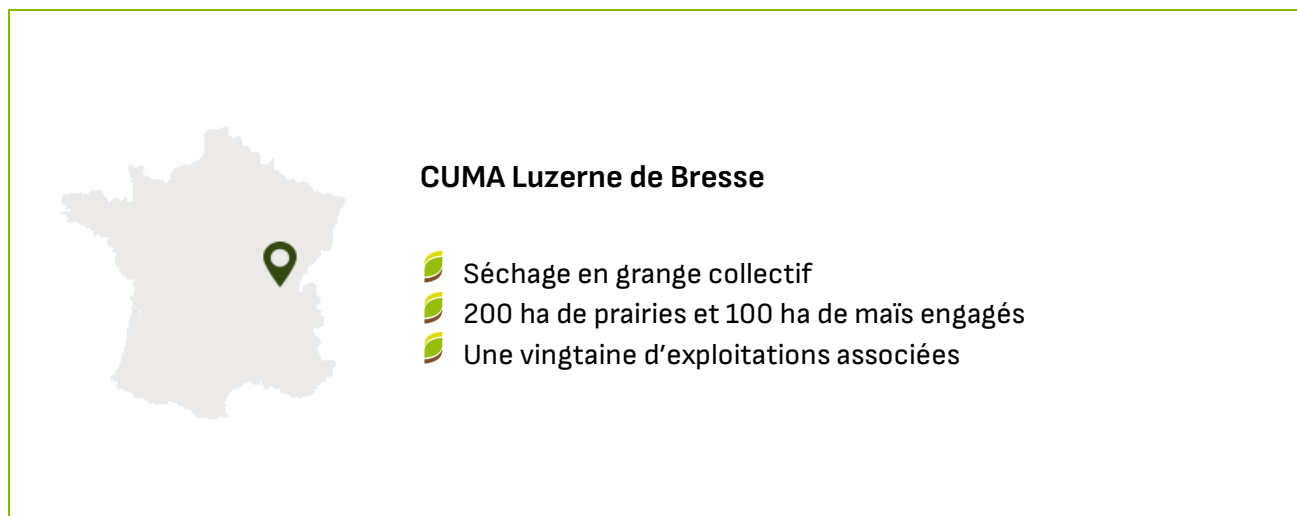
Témoignage de CUMA Luzerne de Bresse

TEMOIGNAGE N°63



CARTE D'IDENTITE	3
Contexte Physique	4
Nos pratiques agroécologiques	4
LE DECLIC	5
MON SYSTEME	6
Le bâtiment	6
Moyens humains et matériel :	6
Les fermes adhérentes de la CUMA	8
Données économiques	9
MA STRATEGIE	11
Stratégie économique	11
Stratégie agronomique	11
Stratégie environnementale et sociale	11
Intérêts du point de vue de l'agriculteur	12
VULNERABILITE CLIMATIQUE	13
Description du climat local	13
Quelles évolutions climatiques à venir localement ?	13
MES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES	15
Séchage en grange collectif	15
MES RECOMMANDATIONS POUR UNE TRANSITION	21
Quinze années d'expérience	21

CARTE D'IDENTITE



Région Auvergne Rhône Alpes, département de l'Ain (01), commune de Lescheroux (01560)

Créée en 2011 et opérationnelle depuis 2013, la **CUMA Luzerne de Bresse** est une coopérative dédiée à la gestion d'une unité collective de **séchage en grange** implantée à Lescheroux, dans l'Ain. À l'origine centrée sur le séchage de la luzerne, son activité s'est progressivement diversifiée pour intégrer les **prairies multi-espèces** puis le séchage du **maïs grain**. En 2025, l'activité de séchage des fourrages concerne une quinzaine d'exploitations, tandis que le séchage du maïs rassemble une douzaine d'adhérents.

L'unité est constituée d'un bâtiment de 3 550 m² comprenant douze cellules de séchage de 1 000 m³ chacune, pour une capacité annuelle d'environ 2 000 tonnes de fourrages. Elle permet également de sécher plus de 1 000 tonnes de maïs grain par an.

L'installation repose sur la valorisation de trois sources d'énergies renouvelables : **l'énergie solaire thermique** récupérée sous la toiture, la **chaleur issue d'une unité de méthanisation** voisine en cogénération et une **chaudière alimentée en plaquettes de bois**. Cette complémentarité énergétique permet de sécuriser le fonctionnement de l'installation tout au long de l'année.

Le projet représente un investissement total de 1,9 million d'euros, soutenu à hauteur de 38 % par des financements publics, notamment de l'État, de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes.



Figure 1 : L'unité de séchage en grange de la Cuma Luzerne de Bresse

CONTEXTE PHYSIQUE

-  Située dans la plaine de la Bresse, la CUMA évolue dans un contexte pédoclimatique marqué par des sols majoritairement argileux et hydromorphes, ainsi que par un climat relativement humide. Les précipitations régulières, en particulier au printemps, réduisent les fenêtres favorables à la récolte du foin et rendent délicate la production de fourrages secs de qualité en plein champ.

NOS PRATIQUES AGROECOLOGIQUES



Autonomie fourragère



Séchage en grange collectif

LE DECLIC

UNE DEMARCHE COLLECTIVE POUR RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES CHEPTELS

Le projet trouve son origine au début des années 2010, dans un contexte marqué par plusieurs dynamiques convergentes sur le territoire de la Bresse. D'une part, la mise en place de l'AOC Beurre et Crème de Bresse conduit les éleveurs à renforcer l'autonomie alimentaire de leurs exploitations en développant la production locale de fourrages. D'autre part, plusieurs agriculteurs recherchent des solutions pour produire un fourrage riche en protéines tout en s'affranchissant des difficultés de séchage rencontrées dans les conditions pédoclimatiques humides de la Bresse.

Parallèlement, un éleveur de porcs de Lescheroux, engagé dans un projet de méthanisation, cherche à valoriser la chaleur produite par son installation. À partir de cette opportunité, la Chambre d'agriculture de l'Ain propose de mener un projet collectif de séchage des fourrages. Une première réunion d'information est organisée en février 2010. Treize producteurs manifestent leur intérêt et s'engagent dans une phase de réflexion qui durera près de trois ans.

Durant cette période, le groupe bénéficie d'un important accompagnement technique. Les agriculteurs définissent leurs besoins, visitent plusieurs installations de séchage en France et à l'étranger, étudient différentes solutions techniques et réalisent une étude de faisabilité technico-économique afin de dimensionner le bâtiment et les équipements. La réflexion porte également sur l'organisation collective, les modalités de fonctionnement et le choix de la structure juridique la plus adaptée.

Après une première structuration sous forme associative en 2010, les agriculteurs créent officiellement la CUMA Luzerne de Bresse le 27 mai 2011. Ce statut est retenu afin de porter les investissements, d'organiser collectivement l'exploitation de l'unité de séchage et de faciliter l'accueil de nouveaux adhérents. Les travaux débutent au cours de l'été 2012 et la première campagne de séchage est réalisée lors de la première coupe de printemps en mai 2013.

Date	Évènements
Février 2010	Première réunion d'information organisée par la Chambre d'agriculture de l'Ain
2010-2012	Phase de conception : visites d'installations, étude de faisabilité technico-économique, définition du fonctionnement collectif, dimensionnement du bâtiment et recherche de financements.
27 mai 2011	Création officielle de la CUMA Luzerne de Bresse.
Été 2012	Début des travaux de construction de l'unité de séchage en grange.
Mai 2013	Première campagne de séchage lors de la première coupe de printemps.
Depuis 2013	Évolution progressive des systèmes fourragers : développement des prairies multi-espèces et diminution de la part de la luzerne. Développement du séchage de maïs grains.
2023	Séparation de l'organisation des activités de séchage du foin et du maïs.
2026	Adoption d'un règlement spécifique pour l'activité de séchage du maïs, précisant les modalités d'adhésion, d'organisation des campagnes, de stockage et de facturation.
2027	Échéance du premier cycle d'engagement des adhérents, avec comme principaux enjeux le renouvellement des membres, la transmission des exploitations et la poursuite de l'activité.

de chantier. Avoir son propre matériel permet d'être plus agile, il est possible de passer par une autre ETA si besoin. Un télescopique d'une ferme voisine est utilisée (prestation) pour la manutention des bottes de foin, des plaquettes de bois et chargement des camions.



Figure 4 : Autochargeuse à foin de la CUMA

LES FERMES ADHERENTES DE LA CUMA

-  15 exploitations adhérentes sur le séchage du foin
-  11 exploitations adhérentes sur le séchage du maïs
-  Les exploitations adhérentes sur l'activité « foin » peuvent également l'être sur l'activité « maïs »

[illegible]

DONNEES ECONOMIQUES

Charges d'investissement (montants des investissements par poste)

Poste d'investissement	Montant (€)
Terrassement	233 000 €
Maçonnerie / charpente	894 000 €
Aménagements intérieurs	431 000 €
Plomberie, électricité	53 000 €
Autres équipements (autochargeuses, presse)	274 000 €
Études, divers	35 000 €
Investissement total	1 920 000 €

Dont 38% de subventions (État, ADEME, Région)

Charges de fonctionnement (année 2025)

	Cout total	Part foin (%)	Total foin (1500 tMS)	Foin (€/t)	Part maïs (%)	Total maïs (1000 tMS)	Maïs (€/t)
Charges opérationnelles							
EDF	17 402 €	74%	12 800 €	8,53 €	26%	4 602 €	4,60 €
Méthanisation (eau chaude)	7 800 €	80%	6 240 €	4,16 €	20%	1 560 €	1,56 €
Bois (plaquettes chaudière)	18 500 €	66%	12 300 €	8,20 €	34%	6 200 €	6,20 €
Transport	28 000 €	100%	28 000 €	18,67 €			
Entretien autochargeuses	4 000 €	100%	4 000 €	2,67 €			
Entretien griffe	18 000 €	85%	15 300 €	10,20 €	15%	2 700 €	2,70 €
Location telescopique	3 000 €	83%	2 500 €	1,67 €	17%	500 €	0,50 €
Fil de fer (bottes)	7 500 €	100%	7 500 €	5,00 €			
TOTAL charges opérationnelles	104 202 €	85%	88 640 €	59,09 €	15%	15 562 €	15,56 €
Charges fixes							
Annuités	63 000 €	80%	50 400 €	33,60 €	20%	12 600 €	12,60 €
Charges salariales	32 000 €	83%	26 660 €	17,77 €	17%	5 340 €	5,34 €
Frais financiers	17 000 €	67%	11 333 €	7,56 €	33%	5 667 €	5,67 €
Assurance	7 200 €	80%	5 760 €	3,84 €	20%	1 440 €	1,44 €
AG3C + FC CUMA	4 500 €	67%	3 000 €	2,00 €	33%	1 500 €	1,50 €
Entretien inter/exter	5 000 €	66%	3 300 €	2,20 €	34%	1 700 €	1,70 €
Indem administrateur	3 000 €	67%	2 000 €	1,33 €	33%	1 000 €	1,00 €
Telecom	770 €	67%	513 €	0,34 €	33%	257 €	0,26 €
Révision extincteurs	1 000 €	60%	600 €	0,40 €	40%	400 €	0,40 €
Frais bancaires	420 €	67%	280 €	0,19 €	33%	140 €	0,14 €
TOTAL charges fixes	133 890 €	78%	103 846 €	69,23 €	22%	30 044 €	30,04 €
TOTAL	238 092 €	81%	192 486 €	128,32 €	19%	45 606 €	45,61 €

La consommation d'électricité est principalement liée au fonctionnement des ventilateurs (environ 10% des charges totales et plus de 50% des coûts énergétiques). Si le contrat de fourniture d'électricité était avantageux les premières années, les tarifs ont beaucoup augmenté, notamment hors période estivale. Il devient économiquement peu intéressant de faire sécher du maïs après le

mois de novembre. Un projet de production d'énergie photovoltaïque est à l'étude sur un terrain à proximité immédiate du séchoir (aucune assurance n'a souhaité garantir une installation en toiture).

En 2025, le coût de la récupération de chaleur de l'unité de méthanisation est de 4,16 €/tMS pour 20% de l'énergie pilotable fournit. Le coût de l'utilisation de la chaudière à plaquettes bois est de 8,2 €/tMS pour 80% de l'énergie pilotable fournit. Ainsi, l'utilisation de la chaudière s'avère finalement plus rentable que la récupération de la chaleur issue de l'unité de méthanisation.

En 2025, la comptabilité de la CUMA Luzerne de Bresse est saine.

MA STRATEGIE

STRATEGIE ECONOMIQUE

- **Mutualiser un investissement conséquent entre plusieurs exploitations.** La création de la CUMA a permis de porter collectivement un investissement de 1,92 M€, difficilement envisageable à l'échelle d'une seule exploitation, tout en bénéficiant de 38 % de subventions publiques.
- **Sécuriser l'équilibre économique par des engagements de long terme.** Les adhérents s'engagent sur des volumes de production, associés à un système de parts sociales et à un premier cycle d'engagement de quinze ans (2013-2027).
- **Optimiser le taux d'utilisation de l'installation.** Initialement dédiée au séchage des fourrages, l'unité accueille également le séchage du maïs grain. Cette diversification permet de prolonger l'utilisation des équipements et de mieux valoriser les capacités du séchoir au cours de l'année.
- **Maîtriser les coûts de séchage grâce à la valorisation de ressources énergétiques locales.** Le recours combiné au solaire thermique, à la chaleur issue de la méthanisation et à une chaudière à plaquettes de bois limite la dépendance aux énergies fossiles et contribue à la maîtrise des coûts d'exploitation.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

- **Renforcer l'autonomie alimentaire des élevages.** Le projet est né de la volonté des éleveurs de produire davantage de fourrages riches en protéines sur leurs exploitations afin de réduire leur dépendance aux achats d'aliments, dans le contexte notamment de l'AOC Beurre et Crème de Bresse.
- **Produire des fourrages de haute qualité grâce au séchage en grange.** Le séchage permet de récolter des fourrages à un stade précoce, de limiter les pertes liées aux conditions météorologiques et de préserver leurs qualités nutritionnelles.
- **Valoriser au mieux les fenêtres météorologiques disponibles.** L'organisation collective des chantiers et le séchage en grange permettent de récolter le foin sur des périodes courtes, parfois de seulement trois jours, et de sécuriser la production malgré des printemps souvent humides ou des conditions climatiques de plus en plus variables.

STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

- **Valoriser des énergies renouvelables locales pour le séchage.** Cette conception permet de limiter le recours aux énergies fossiles pour le séchage des fourrages et du maïs.
- **Maintenir une production fourragère locale malgré des conditions météorologiques de plus en plus contrastées.** Les adhérents soulignent que le séchage en grange offre davantage de souplesse dans l'organisation des chantiers.
- **Développer des systèmes fourragers adaptés au territoire.** Adapter les productions aux conditions pédoclimatiques de la Bresse tout en conservant un objectif de qualité des fourrages.
- **Organiser le travail collectif autour de règles partagées.** Le fonctionnement de la CUMA repose sur des engagements des adhérents, un règlement intérieur, une planification des campagnes et une répartition claire des responsabilités.

- **Assurer une coordination quotidienne grâce à un salarié dédié.** L'organisation des récoltes, la gestion du séchoir et la manutention des produits reposent en grande partie sur le salarié de la CUMA, dont le rôle est identifié comme essentiel au bon fonctionnement de l'installation.
- **Favoriser les échanges entre agriculteurs.** Si l'accompagnement technique initial s'est progressivement réduit, la CUMA demeure un lieu d'échanges où les adhérents partagent leurs expériences et leurs difficultés.
- **Préparer le renouvellement du collectif.** À l'approche de la fin du premier cycle d'engagement (2013-2027), la CUMA identifie comme enjeu majeur le renouvellement des adhérents, la transmission des exploitations et le maintien des volumes nécessaires au fonctionnement de l'installation.

INTERETS DU POINT DE VUE DE L'AGRICULTEUR

Économiques	Agronomiques	Environnementaux
Bénéficier d'un outil de transformation collectif qui serait difficilement rentable à l'échelle d'une exploitation individuelle Augmenter les rendements des prairies (plus de coupes) Améliorer la valeur commerciale des fourrages	Produire des fourrages de qualité (valeurs nutritionnelles) Sécuriser les récoltes malgré des fenêtres météorologiques courtes Améliorer l'autonomie alimentaire des cheptels	Maintenir les surfaces en prairies, cultures à bas niveau d'intrants
Social Bénéficier d'une organisation collective des campagnes de récolte, coordonnée par un salarié dédié ; Échanger régulièrement avec d'autres agriculteurs dans un cadre favorisant les retours d'expérience.		

VULNERABILITE CLIMATIQUE

DESCRIPTION DU CLIMAT LOCAL

En 2024, le printemps très pluvieux avait complexifié l'organisation des récoltes. Toutefois, le séchage en grange permet la récolte du foin sur des fenêtres météo de seulement 3 jours et la production avait tout de même pu être valorisée.

En 2025, le contexte climatique était peu favorable avec un mois d'avril et de mai plus humide et d'importante chaleurs dès juin, ne permettant pas de belles repousses avant la sécheresse estivale.

L'année 2026 s'annonce particulièrement exceptionnelle pour la production de fourrage. L'alternance de jours chauds et des pluies favorise grandement la pousse des prairies. Ainsi fin juin, 3 coupes auront déjà été réalisées avec une qualité très satisfaisante.

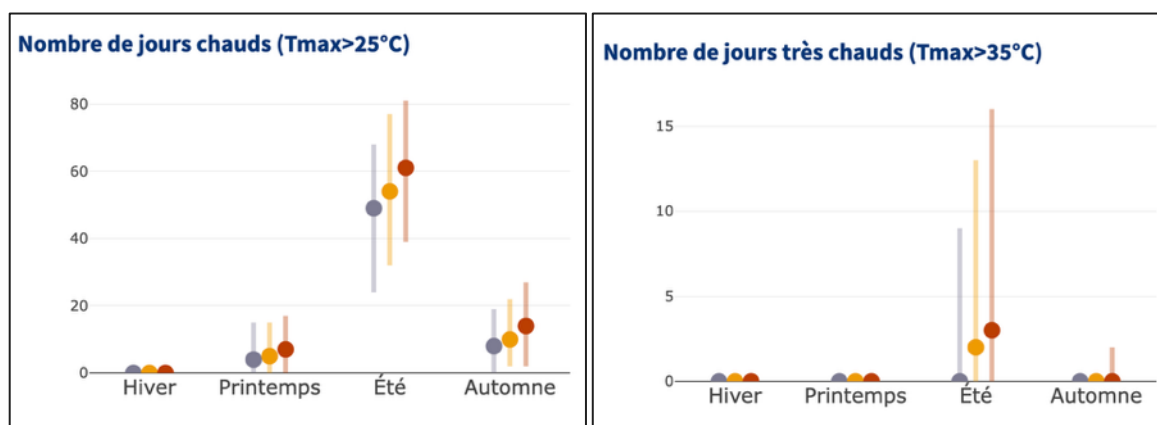
Pour conclure, le séchage en grange permet une meilleure valorisation de la ressource fourragère quel que soit le contexte météorologique. Les adhérents de la CUMA s'y retrouvent autant les années les plus propices, que les plus mauvaises. A savoir que

80% des volumes de foin sont réalisés sur 2 mois (mi-avril à mi-juin). Seul le séchage en grange permet une récolte de foin dès le mois d'avril.

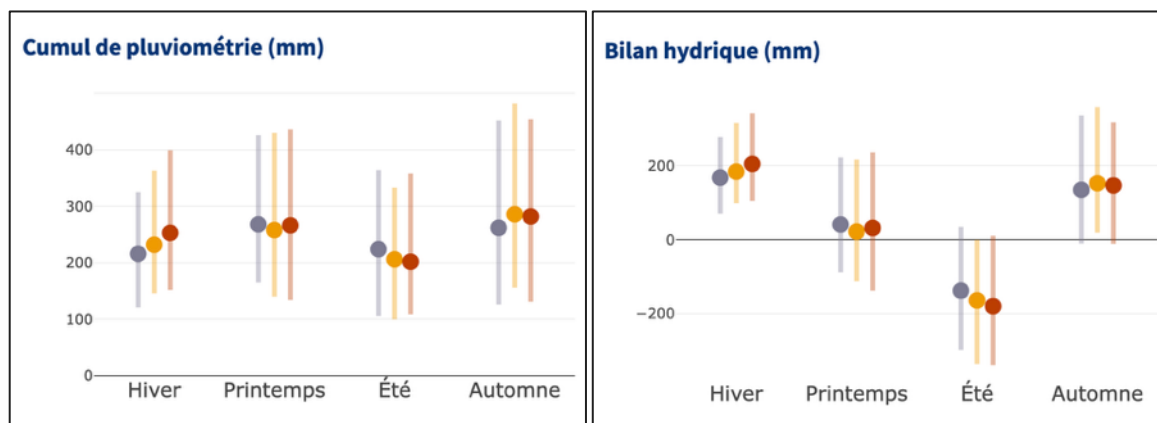
Les tendances observées en lien avec le changement climatique sont :

- Une précocité des productions (2 à 3 semaines d'avance pour la première coupe de printemps et pour la récolte du maïs grains)
- Des étés plus secs et plus chauds, qui allongent et aggravent le creux estival sur la production des fourrages.
- Des températures hivernales plus tardives qui allongent la production fourragère automnale.
- Des pluies moins bien réparties sur l'année, avec d'importantes précipitations sur des périodes restreintes (inondations), notamment au printemps.
- Des journées de grands vents plus récurrentes.

QUELLES EVOLUTIONS CLIMATIQUES A VENIR LOCALEMENT ?

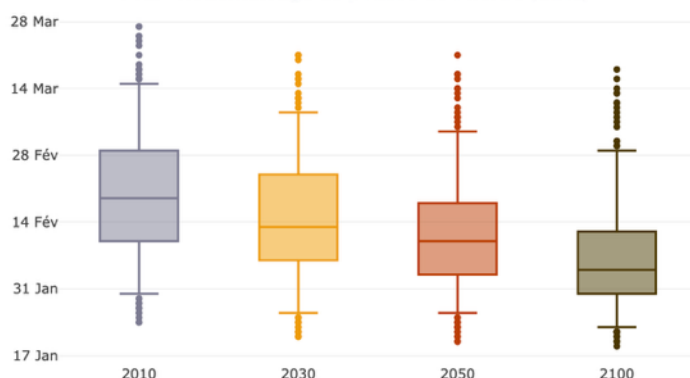


L'évolution du nombre de jour chauds et très chauds est particulièrement importante pour la CUMA Luzerne de Bresse car ces paramètres ont un impact sur le confort thermique du cheptel (particulièrement les bovins) et sur les risques d'échaudage (notamment maïs en été pour les jours très chauds).



L'évolution du cumul de pluviométrie et du bilan hydrique permet d'observer l'évolution des risques d'excès d'eau au printemps pouvant rendre difficile les semis de maïs et les premières coupes de foin, ainsi que les risques de sécheresse en été pouvant affecter la pousse de l'herbe et le développement du maïs.

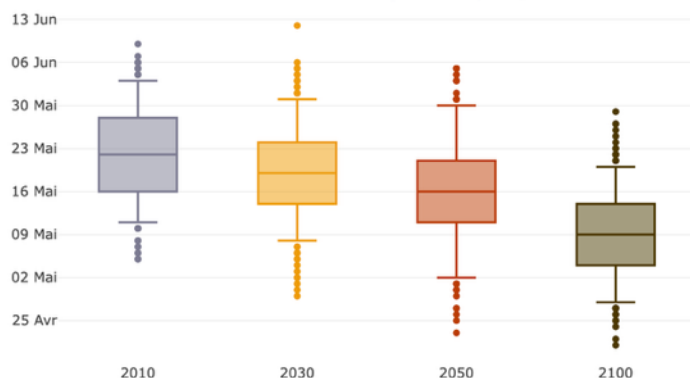
Prai - Redémarrage de pousse de l'herbe (date)



	2010	2030	2050	2100
Maximum	27 mars	21 mars	21 mars	18 mars
95e centile	15 mars	9 mars	5 mars	1 mars
75e centile	1 mars	24 févr.	18 févr.	12 févr.
Médiane	19 févr.	13 févr.	10 févr.	4 févr.
25e centile	10 févr.	6 févr.	3 févr.	30 janv.
5e centile	30 janv.	26 janv.	26 janv.	23 janv.
Minimum	24 janv.	21 janv.	20 janv.	19 janv.

Figure 5 : Date à laquelle le seuil de 200 DJ (degrés-jours) est atteint depuis le 1 janvier avec des valeurs entre 0 °C et 18 °C

Prai - Date de fauche précoce (foin)



	2010	2030	2050	2100
Maximum	9 juin	12 juin	5 juin	29 mai
95e centile	3 juin	31 mai	30 mai	20 mai
75e centile	28 mai	24 mai	21 mai	14 mai
Médiane	22 mai	19 mai	16 mai	9 mai
25e centile	16 mai	14 mai	11 mai	4 mai
5e centile	11 mai	8 mai	2 mai	28 avr.
Minimum	5 mai	29 avr.	23 avr.	21 avr.

Figure 6 : Date à laquelle le seuil de 1000 DJ (degrés-jours) est atteint depuis le 1 février avec des valeurs entre 0 °C et 18 °C

Les deux figures ci-dessus permettent d'observer le décalage des stades phénologiques des prairies (pousse de l'herbe) lié à l'évolution du climat. Ainsi, en 2050, les prairies recommenceront à pousser et subiront une première coupe avec une dizaine de jours d'avance par rapport à 2010.

MES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES



SECHAGE EN GRANGE COLLECTIF

Le séchage conçu autour de trois énergies renouvelables

L'unité de séchage de la CUMA Luzerne de Bresse a été conçue pour valoriser plusieurs sources d'énergies renouvelables complémentaires afin de produire un air chaud et sec, indispensable au séchage des fourrages et du maïs grain. Le choix de combiner plusieurs sources d'énergie répond à un double objectif : optimiser les consommations énergétiques tout en garantissant le fonctionnement de l'installation quelles que soient les conditions météorologiques ou les disponibilités de chaleur.

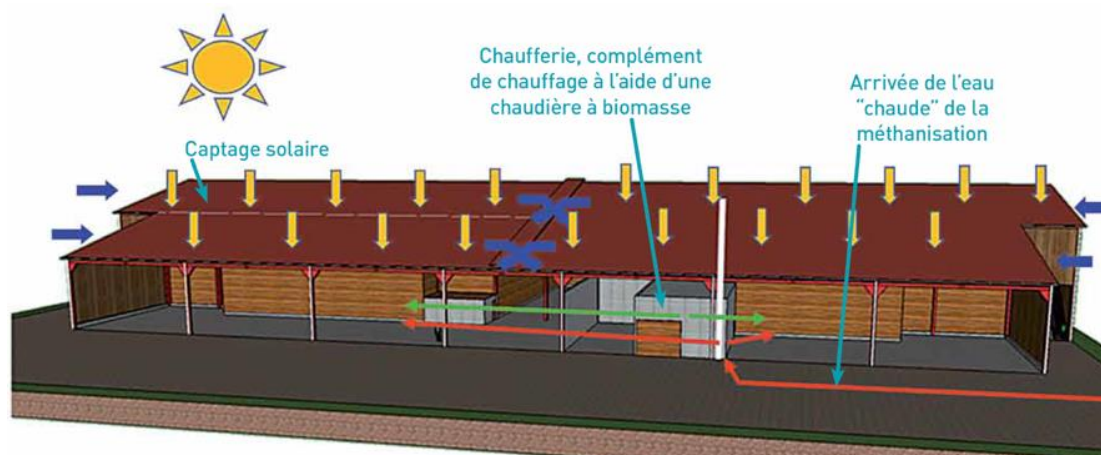


Figure 7 : Présentation des énergies utilisées pour le séchage

Le solaire thermique

L'énergie solaire est captée au niveau du pan sud de la toiture (bâtiment et appentis), soit une surface de plus de 2 400 m². L'air capté aux deux extrémités et au centre du bâtiment circule entre la toiture en fibrociment et les panneaux isolants. Cet air ainsi réchauffé et asséché est collecté et transféré dans des gaines jusqu'aux ventilateurs avant d'être renvoyé sous les cellules de séchage. Cette énergie récupérée permet une augmentation de l'air ambiant d'une dizaine de degrés au printemps et une diminution conséquente de l'humidité (10 à 20%). En fin de séchage, les ventilateurs ne tournent que l'après-midi, quand l'énergie solaire est maximale.

La récupération de chaleur issue de la méthanisation

L'énergie solaire est complétée par la récupération de chaleur issue de l'unité de méthanisation implantée à proximité du séchoir. L'eau chaude produite par la cogénération est valorisée pour augmenter la température de l'air insufflé dans les cellules. L'eau chaude est acheminée jusqu'au bâtiment, puis stockée dans un ballon tampon de 1 000 l. Elle circule ensuite dans un circuit fermé passant par 4 aérothermes de 100 kW placés en amont des ventilateurs. En saison estivale, ce sont près de 4 800 kWh par jour qui peuvent être récupérés. En 2026, l'unité de méthanisation doit bientôt remplacer son moteur de cogénération et il est probable que l'unité passe sur un système en injection. La récupération de chaleur ne sera donc plus possible, mais grâce à la chaudière, cela ne met pas en péril le fonctionnement de l'unité de séchage.

La chaudière à plaquette de bois

Pour optimiser le fonctionnement de l'unité de séchage toute l'année et sécuriser le système, une chaudière biomasse de 850 kW fut installée en complément notamment pour les périodes critiques de début de printemps et de fin d'automne. Alimentée automatiquement avec des plaquettes de bois déchiquetées, la chaudière assure une production d'air chaud envoyé vers les 6 ventilateurs de l'installation de séchage.

Les plaquettes de bois sont produites en partie par les adhérents de la CUMA, mais l'autonomie n'est pas encore assurée (consommation annuelle proche de 1000m3). Toutefois, le potentiel de production est important en Bresse et les adhérents sont de plus en plus impliqués.



Figure 8 : chaudière à biomasse (plaquettes bois)

L'association BALA accompagne les exploitations agricoles du département pour exploiter et valoriser le bois bocager des haies. Bénéficiant de l'appui technique de la Chambre d'agriculture et de la FDCuma, et du soutien financier du Conseil départemental, de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, elle a mis en place une action de conseil à l'attention des agriculteurs pour mener à bien leurs chantiers de manière à savoir quantifier, gérer et aussi produire durablement les différents éléments issus du bois.

Pilotage des conditions météorologiques

Depuis avril 2026, de nombreux capteurs sont installés permettant un meilleur pilotage des conditions de séchage. Les données de température et d'humidité à l'entrée et à la sortie permettent d'optimiser la production de la chaleur et donc des énergies consommées. La production de chaleur pilotable est à 80% issue de la chaudière et à 20% de la méthanisation. La mesure de la pression du fourrage dans les cellules, donnée primordiale vis-à-vis de la circulation de l'air, permet de régler les ventilateurs et d'optimiser le chargement des cellules.



Une démarche collective

Sécher du fourrage en collectif

À sa création, la CUMA avait principalement pour objectif de développer la production de luzerne, afin de renforcer l'autonomie protéique des élevages. Les premières années ont toutefois montré que les conditions pédoclimatiques de la Bresse limitaient le maintien de cette culture sur une grande partie des parcelles. Les sols argileux et humides rendent les interventions de récolte délicates et pénalisent la pérennité des luzernes.

Progressivement, les adhérents ont fait évoluer leurs systèmes vers des prairies temporaires multi-espèces associant graminées et légumineuses. Ces mélanges permettent de produire un fourrage de qualité tout en apportant des protéines, des fibres et des minéraux dans les rations. Aujourd'hui, la majorité des fourrages séchés provient de ces prairies multi-espèces, tandis que la luzerne est maintenue uniquement sur les parcelles présentant les meilleures aptitudes agronomiques.

Au fil des années, le fonctionnement collectif a également évolué. Les règles très détaillées encadrant initialement les itinéraires techniques ont progressivement laissé place à davantage de souplesse. Le règlement intérieur porte désormais principalement sur la qualité de la fenaison et du préfanage, tandis que les échanges techniques entre adhérents se font de manière plus informelle. La mutualisation des fourrages, pratiquée au démarrage du projet, est également devenue plus marginale, les agriculteurs récupérant désormais majoritairement le fourrage issu de leurs propres parcelles.

Une organisation collective des chantiers

Chaque exploitation reste responsable des opérations de fauche et de fanage. En revanche, la planification des récoltes est coordonnée collectivement en fonction des prévisions météorologiques afin d'optimiser l'utilisation du séchoir. Le salarié de la CUMA organise les chantiers de récolte avec les agriculteurs concernés et mobilise les deux autochargeuses appartenant à la CUMA pour transporter le fourrage jusqu'au bâtiment.

Le fourrage est récolté après un préfanage permettant d'atteindre environ 60 % de matière sèche. Les cellules sont d'abord remplies à moitié, pendant environ cinq jours, avant d'être complétées pour poursuivre le séchage pendant cinq jours supplémentaires. Une cellule contient entre 80 et 100 tonnes de matière sèche à l'issue du cycle.

À la sortie des cellules, le fourrage est rapidement pressé en bottes carrées d'environ 500 kg. Les capacités de stockage du bâtiment restant limitées, les bottes sont rapidement récupérées par les adhérents ou leurs clients afin de libérer les espaces nécessaires aux cycles suivants. Le séchoir fonctionne ainsi selon une logique de flux tendu pendant toute la période de récolte.

Cette organisation repose sur une concertation permanente entre les adhérents. Le bon fonctionnement de l'unité nécessite une bonne anticipation des récoltes.

Deux types de fourrage en production :

- La luzerne pure : environ 30 ha à 10 tMS/ha (en 4 coupes) ;
- Les prairies multi-espèces : majoritairement des prairies temporaires composées d'un mélange de graminées et de légumineuses (raygrass, trèfles, dactyle, féverole, fétuque...). Avec environ 160 ha engagés, ces prairies font l'objet de 4 coupes par an pour un rendement annuel de 8 tMS/ha.

En 2025, près de 1 450 tonnes de foin ont été séchées par la CUMA.



Figure 9 : Cellules de séchage et presse à foin

Sécher du maïs en collectif

Prévu dès la conception de l'installation, le séchage du maïs grain est progressivement devenu une seconde activité structurante de la CUMA. Depuis 2023, son organisation est distinguée de celle des fourrages afin de mieux répondre à l'évolution des calendriers de récolte. En effet, la précocité croissante des récoltes de maïs conduit désormais à un chevauchement des périodes de séchage des fourrages et des grains. Quatre cellules sont ainsi réservées au maïs dès la fin de l'été.

Avant chaque campagne, les adhérents estiment les surfaces et les volumes qu'ils souhaitent faire sécher. Cette planification permet d'organiser les capacités disponibles et d'anticiper les besoins éventuels de stockage. Les nouveaux apporteurs effectuent une année d'essai avant de devenir adhérents à part entière.

Le maïs est accepté uniquement lorsque son humidité est inférieure à 30 %. Après remplissage des cellules, le séchage est réalisé pendant une dizaine de jours afin d'abaisser l'humidité des grains à moins de 15 %. Plus lent que les procédés utilisant du gaz, ce séchage basse température permet de préserver les qualités nutritionnelles du grain. En 2025, plus de 1 000 tonnes de maïs ont ainsi été séchées par la CUMA.

À l'issue du séchage, les producteurs peuvent récupérer directement leur maïs ou bénéficier d'une prestation de stockage. Les modalités de stockage, de facturation et les règles de fonctionnement sont définies par un règlement spécifique adopté en 2026.

Valorisation / Commercialisation

Le site est doté d'un pont bascule qui permet aux adhérents de récupérer les productions séchées au prorata de leurs récoltes. Les agriculteurs ou les clients récupèrent rapidement les produits (peu de stockage). Le salarié de la CUMA met en relation clients et producteurs, mais chaque adhérent est responsable de sa production, qu'elle soit destinée à l'autoconsommation ou à la vente. Au début du projet, la production était majoritairement autoconsommée, seuls les surplus étaient commercialisés. Aujourd'hui, la commercialisation prend plus d'importance. Les cheptels, notamment laitiers, ont beaucoup diminués ainsi que les besoins fourrager. Toutefois, les surfaces en prairies temporaires ont été conservées. Le foin produit, reconnu pour sa qualité, dispose en effet d'une marge brute satisfaisante et moins volatile que les céréales.

Que ce soit le foin ou le maïs grains, les produits issus de l'unité de séchage bénéficient d'une belle renommée en lien avec leurs qualités nutritionnelles. Les éleveurs bénéficiant des AOC locales (crème, beurre et volaille) sont intéressés par cette production. Toutefois, la consommation locale perd du terrain en lien avec le contexte agricole français et les enjeux de renouvellement des générations (départ à la retraite des agriculteurs, difficultés de cession, prix du lait...). Le marché se développe ainsi de plus en plus en Suisse, Savoie et Haute-Savoie, à des prix avantageux.

Adhésion et gouvernance

Le fonctionnement de la CUMA repose sur des engagements des adhérents portant sur les volumes de fourrages ou de maïs destinés au séchage. Pour les fourrages, les engagements sont contractualisés sur une durée de quinze ans et conditionnent la répartition des parts sociales. Les quantités engagées

servent au dimensionnement économique de l'installation et sont facturées même lorsque les volumes effectivement produits sont inférieurs. Les producteurs peuvent toutefois apporter des volumes supplémentaires lorsque les capacités du séchoir le permettent. L'activité de séchage du maïs dispose désormais de règles de fonctionnement spécifiques. Une estimation des surfaces et des volumes est réalisée collectivement avant le début de chaque campagne afin d'organiser les capacités de séchage et de stockage. Pour les paiements, un échéancier est produit en début d'année et une régulation est réalisée en fin d'année.

Modalités d'adhésion et de prestation pour les fourrages :

Une participation fixe a été établie à 1000 € (500 parts de 2€) et une part variable à 46€/t engagée (23 parts à 2€ avec obligation d'engagement sur 15 ans).

Une clause stipule que si un apporteur amène plus que la quantité engagée 3 ans d'affilés alors l'engagement peut être réévalué. Si l'apporteur apporte moins, sa participation reste à hauteur des quantités engagées contractuellement.

La prestation de séchage du foin revient à 125 €/tMS (autochargé, séché, botté et stocké temporairement).

Modalités d'adhésion et de prestation pour le maïs grain :

La participation fixe a été établie à 1200€ (sauf si l'adhérent possède déjà des parts liées au séchage de foin). Il n'y a pas de part variable.

Au 15 août, une réunion est organisée avec tous les apporteurs de maïs avec qui un prévisionnel des récoltes est défini. Selon les capacités, il est décidé en concertation des quantités engagées. Jusqu'en 2025, toutes les productions ont pu être séchées par la CUMA, toutefois, les quantités de maïs séchées par la CUMA augmentent chaque année.

Le coût du séchage est défini selon un barème qui évolue en fonction du degré initial d'humidité des grains. Les grains sont récoltés et livrés par les agriculteurs. Le stockage est réalisé sur une exploitation voisine qui fournit une prestation à la CUMA. La prestation de stockage revient 13€/t si les grains sont sortis dès la fin du séchage, 15€/t si les grains sont sortis avant le 1er décembre et 18€/t jusqu'au 1 février. Au-delà, si le maïs n'est pas sorti, une pénalité de 10€ par tonne et par quinzaine de jours est appliquée.

Élément	Activité séchage du foin	Activité séchage du maïs
Parts sociales fixes	1 000 €	1 200 € (sauf si l'adhérent possède déjà des parts fixes liées au séchage du foin)
Parts sociales variables	23 parts de 2 € par tonne de foin engagée (46 €/t engagée)	Aucune
Engagement des adhérents	Engagement sur un volume annuel de fourrage pendant une durée de 15 ans (premier cycle : 2013-2027)	Déclaration prévisionnelle des surfaces et des volumes avant le 15 août de chaque campagne
Coût de la prestation	125 €/tMS (autochargé, séché, botté et stocké temporairement)	Tarification selon la prestation de séchage (barème de séchage) et de la durée éventuelle de stockage

Figure 10 : synthèse des coûts de participation et de prestation

Après treize ans de fonctionnement, le collectif s'appuie encore largement sur les adhérents fondateurs, rejoints progressivement par de nouveaux membres. Le premier cycle d'engagement dans la CUMA était de 15 ans, ainsi il court de 2013 à 2027. Le renouvellement des engagements est donc un enjeu majeur des deux années à venir. Certains adhérents sont très proches de la retraite et la transmission des exploitations n'est pas toujours assurée. Il faudra donc être en mesure de retrouver des adhérents et de la production pour garantir le fonctionnement et l'amortissement de l'outil. Sachant que la moitié des amortissements sont déjà fait.

Les responsables de la CUMA soulignent également l'importance de la communication entre les membres et le respect des règles collectives. Lorsque des difficultés apparaissent, elles sont discutées collectivement afin de rechercher une solution avant qu'elles ne s'aggravent.

MES RECOMMANDATIONS POUR UNE TRANSITION

QUINZE ANNEES D'EXPERIENCE

Depuis la mise en service de l'unité en 2013, le fonctionnement de la CUMA a progressivement évolué afin de s'adapter aux retours d'expérience des adhérents, aux évolutions des systèmes de production et au contexte climatique. Si les objectifs initiaux d'amélioration de l'autonomie alimentaire et de production d'un fourrage de qualité demeurent inchangés, les modalités techniques et organisationnelles ont été ajustées au fil des campagnes.

L'une des principales évolutions concerne les productions séchées. Alors que le projet était initialement centré sur la luzerne, les prairies temporaires multi-espèces occupent désormais une place majoritaire au sein de l'unité de séchage. Cette évolution résulte des observations réalisées par les adhérents sur le comportement des cultures dans les conditions pédoclimatiques de la Bresse et de la recherche d'un compromis entre qualité des fourrages, rendements et facilité de conduite. Parallèlement, le développement du séchage du maïs grain est venu compléter l'activité de la CUMA et contribue désormais à une meilleure utilisation de l'installation sur l'année.

Les adhérents soulignent également l'intérêt du séchage en grange pour sécuriser les récoltes dans un contexte climatique de plus en plus contrasté. Le fonctionnement de l'unité permet de valoriser des fenêtres météorologiques courtes et de produire du foin dès le printemps, malgré les épisodes pluvieux fréquemment observés en Bresse. Les évolutions récentes du climat conduisent toutefois à adapter en permanence l'organisation des campagnes. Les premières coupes de fourrages et les récoltes de maïs interviennent plus précocement, tandis que les périodes de production tendent davantage à se chevaucher. Les étés plus chauds et plus secs accentuent également le ralentissement estival de la pousse des prairies, alors que les précipitations apparaissent plus concentrées sur de courtes périodes.

Au-delà des performances techniques, les entretiens mettent en évidence le rôle du collectif dans les échanges entre agriculteurs. Si l'accompagnement technique initial s'est progressivement estompé, les adhérents continuent de partager leurs expériences et leurs difficultés au sein de la CUMA. Dans un contexte où le travail sur les exploitations peut être relativement isolé, le fonctionnement collectif contribue au maintien de liens réguliers entre les membres.

Les prochaines années seront marquées par plusieurs enjeux pour la CUMA. Le renouvellement des engagements des adhérents, la transmission des exploitations et le maintien des volumes nécessaires au fonctionnement de l'installation constituent des points de vigilance identifiés par les responsables du collectif. Dans le même temps, les évolutions observées depuis la création de la CUMA montrent la capacité du groupe à faire évoluer son organisation, ses productions et ses règles de fonctionnement afin de s'adapter aux nouvelles contraintes rencontrées.